



ÉDITO

Coup de froid !

Le printemps et son soleil n'ont pas tenu leurs promesses cette année encore. Il en va de même pour les projets de notre commune. La construction de la maison médicale attendra encore pour voir le soleil, ainsi que la réfection du terrain de foot, prévus pour fin 2013, tandis que la nouvelle mairie et le logement du directeur de l'école Bouvet, eux, auront bientôt droit aux douceurs estivales. Les priorités de la majorité actuelle sont tactiques mais ne sont pas forcément celles qui pourraient bénéficier au plus grand nombre...

Je vous invite à lire la confirmation de ces choix politiques dans notre dossier consacré à l'analyse du budget 2012.

Le soleil, la lumière sont un bienfait pour tous, malheureusement notre petit centre commercial, près de la maison du voisinage, reste sombre, lugubre, abandonné par son propriétaire et notre mairie. Gageons qu'un jour, il devienne un lieu ensoleillé, attrayant et ouvert sur les autres quartiers ! C'est pourquoi nous vous proposons dans ce numéro une analyse intéressante sur la richesse des commerces de proximité qui pourraient faire rebattre le cœur de Coignières.

Nous vous proposons également une réflexion sur les missions proposées à notre police municipale et nous vous présentons quelques pistes que nous souhaiterions voir explorer, selon les besoins des Coignériens.

Bien évidemment, si vous avez des questions ou des réflexions relatives à la vie dans notre commune ou à nos articles, notre blog vous est ouvert : www.coignierespourtous.net est à votre disposition et nous nous ferons un plaisir de vous répondre.

Nous vous souhaitons de passer un été ensoleillé et de faire le plein de vitalité pour la rentrée !

✉ **Marc Montardier,**

Secrétaire de l'association *Coignières Pour Tous*.

RETOUR SUR LE DÉBAT BUDGÉTAIRE

La réalisation et la présentation d'un budget traduisent toujours l'orientation politique de l'action d'une majorité. Dans ce domaine, nous pouvons reconnaître à la majorité municipale une certaine constante qui aboutit année après année à repousser la réalisation des investissements réellement utiles aux Coignériens en fin de mandature. On ne peut pas à la fois mobiliser plus de la moitié de notre potentiel d'investissement pour la nouvelle mairie et réaliser en début de mandature la deuxième tranche du centre de loisirs, la restructuration du gymnase, la réfection du terrain synthétique de football et le nouveau centre médical. Le budget 2012 n'en porte pas moins la marque d'une volonté de mener à bien ces projets. Ce dont nous nous félicitons dans la mesure où notre groupe n'a pas cessé d'agir depuis plus de trois ans en faveur de ces réalisations. Il nous faut néanmoins tempérer notre enthousiasme.

Il > Si pour la deuxième tranche du centre de loisirs l'affaire semble enfin bien engagée, il apparaît que pour le gymnase les choses soient plus compliquées. En effet, il nous a été annoncé un doublement de la structure actuelle par une salle de sports contiguë au bâtiment existant, sous la forme d'une structure métallique et d'une toile tendue en guise de toit. Cela doit permettre aux élèves du collège et des écoles, ainsi qu'aux associations, de pouvoir poursuivre la pratique sportive pendant les travaux de restructuration de l'équipement actuel. Nous avons applaudi à cette initiative, mais lors du dernier conseil municipal quelle ne fut pas notre surprise de constater, à la suite d'une question posée par notre groupe, qu'il n'y aurait probablement pas de restructuration de l'ancien édifice. Si nous avons bien compris la réponse très évasive qui nous a été faite, nous devrions donc nous contenter de quelques travaux d'entretien.

Il > Pour le terrain de football synthétique du stade Daudet, il aura fallu du temps pour que la majorité réalise qu'il était urgent d'agir. Ce terrain est à la fois vétuste et dangereux. Il reste aujourd'hui à espérer que nous n'ayons que le revêtement à changer. S'il fallait aussi reprendre le sous-bassement, l'addition de 500 000 € s'alourdirait au moins de 300 000 €. À ce sujet, il existe un dispositif de la région Île-de-France pour aider à la réalisation de terrain de pratique sportive de grand jeu en synthétique. Notre groupe a conseillé à la majorité municipale de se rapprocher des services de la région afin d'alléger la facture pour la commune.

Il > Lors de ses vœux formulés en début d'année 2012, Monsieur le Maire a estimé à 5,5 millions d'euros le coût de la nouvelle mairie. Il nous a été aisé de contester une telle prévision lors du débat budgétaire. Car en effet, si ce montant correspond bien au coût de la construction du bâti-

ment proprement dit, quel crédit apporter à la sincérité de cette estimation qui ne comprend pas :

- Les 380 000€ du pavillon de l'avenue du Bois pour reloger le directeur de l'école Bouvet au frais de la commune. Il n'y avait d'ailleurs pas dans ce domaine une obligation légale puisque les instituteurs qui ne sont pas ou plus logés par les communes perçoivent une indemnité d'environ 290€ par mois. Il s'agit de l'Indemnité représentative de logement (IRL) prévue par le Code de l'Éducation (art. R212-7) ;
- Le coût de la remise en état du bâtiment Marlain, rue des Louveries, qui abrite temporairement les services techniques ;
- Le loyer relatif à ce déménagement temporaire de 10 000€ par mois sur au moins 18 mois, soit 180 000€ ;
- Auxquels il faudra peut-être ajouter d'éventuels dépassements... L'addition finale devrait être beaucoup plus proche des 6,5 millions euros que des 5,5 millions annoncés publiquement !



▮ Nous constatons par ailleurs qu'aucune mesure dans le budget 2012 ne concerne le commerce de proximité, dont le maire déplorait pourtant la disparition dans un courrier récent adressé aux Coigniériens !

En revanche, l'APDEC (donc les entreprises des zones d'activités qui ont contribué à affaiblir ce petit commerce) est subventionnée. S'il n'est pas question pour nous de remettre en cause une politique qui vise à rendre économiquement attractive notre commune tout en permettant de maintenir une imposition basse, nous demandons qu'un équilibre soit trouvé.

Il n'est pas impossible de penser qu'une aide puisse être mise en place en direction du commerce de proximité de centre-ville, une forme de redistribution solidaire, en accord avec les compétences de la commune.

Par exemple, le centre commercial « Le Village » pourrait faire l'objet d'une intervention municipale : rachat par la municipalité de locaux commerciaux et relance de l'activité. Cela se fait dans nombre de communes, et pas seulement rurales. C'est ce qu'at-

tendent au moins une partie des Coigniériens. La boulangerie-pâtisserie, outre la fourniture de pains et de gâteaux de qualité, avait permis de redonner un peu de vie au cœur de notre ville. Elle était devenue un lieu de rencontre, voire de brassage social. Ce dont nous manquons à Coignières.

▮ En matière de transport, la majorité municipale a bel et bien abandonné sa promesse de 2008 de réaliser une liaison en direction des écoles, pour les enfants dont les familles vivent dans les quartiers excentrés de la commune.

La municipalité n'envisage même plus de mettre en place un pedibus pour accompagner les enfants sur le chemin de l'école. Cet investissement serait pourtant d'une extrême modestie (une signalétique et quelques gilets fluorescents) puisqu'il repose pour l'essentiel sur des parents volontaires. Si l'imagination vient à manquer dans ce domaine, il suffit de prendre exemple sur l'organisation mise en place au Mesnil-Saint-Denis...

▮ Sans vouloir jouer les empêcheurs de dépenser le moindre denier public dans des manifestations festives, il est nécessaire qu'une certaine transparence puisse exister dans ce domaine.

Or il paraît bien compliqué d'avoir des réponses claires à nos questions sur ce sujet... La lecture de ces dépenses au compte financier et au budget est quasiment impossible dans la mesure où elles sont réparties dans des postes différents. Nous avons avancé dans notre précédent numéro un coût des vœux aux personnalités de près de 40 000€. Monsieur le maire nous répond qu'il n'en est rien et que ce dernier s'élève très exactement à 24 870€...

Afin de lever toute ambiguïté, nous demandons depuis deux mois à voir les devis et les factures correspondants. Bien enregistrée, notre demande est pour l'instant restée sans suite. Aucune précision ne nous a été donnée non plus sur le coût de la cérémonie des vœux au personnel dont le maire fait très souvent une tribune politique contre son opposition. Rien non plus sur la cérémonie de la légion d'honneur dont *Ensemble à Coignières* et la presse locale ont rendu compte. Elle a réuni de très nombreuses personnalités et a été facturée sur le budget communal. Madame Gorgibus, première adjointe, nous avait indiqué en conseil municipal que cet événement avait participé au dépassement des dépenses de plus de 22 000€ sur le compte 6232 « Fêtes et cérémonies »...

Nous pouvons constater que dans ce domaine aucune économie sérieuse ne semble envisagée cette année. Le compte 6232 enregistre même une augmentation de 20 000€ par rapport au budget 2011. Prévoir les cérémonies d'inauguration de la nouvelle mairie et de la deuxième tranche du centre de loisirs ne doit pas empêcher, dans une situation de crise, de montrer l'exemple et de faire quelques efforts de sobriété. ■ **Didier Fischer.**

OÙ ES-TU MA MIE ? SANS TOI ON S'ENCROÛTE !



Début avril, nous avons été nombreux à regretter la fermeture de la boulangerie du «village» et nous nous en étions émus dans les colonnes de notre blog. Outre le fait que ce commerce avait recueilli un fort capital de sympathie auprès des Coigniériens, il contribuait à redynamiser un centre commercial mis à mal par la concurrence des discounters et grandes surfaces qui nous entourent.

Nos propos, publiés dans notre blog, avaient vivement fait réagir monsieur le maire qui, en conseil municipal, s'était déclaré outré qu'on ose remettre en question sa politique économique, avançant que, sans lui, la boulangerie n'aurait pas tenu aussi longtemps. Peut-être, mais en l'occurrence il n'est pas le seul à avoir apporté son soutien ponctuel et nous continuons à penser que son «tract» accusant les Coigniériens de désertifier le centre commercial était bien mal venu de sa part, quand on replace les choses en perspective et que l'on considère que sa politique économique est bien à l'origine des difficultés du commerce «de proximité». On ne peut, à la fois, favoriser un développement quasi exclusivement fondé sur la grande distribution et se lamenter des conséquences de ce développement inégalitaire. Quand nous proposons de développer une signalétique indiquant l'existence des commerces du «village», monsieur le Maire

refuse au motif que la municipalité ne doit pas s'occuper des intérêts privés. Quand nous proposons de bâtir un centre médical dont les locaux seront proposés en location aux professionnels de santé, monsieur le Maire refuse à nouveau pour le même motif, argumente que tous les Coigniériens ont des voitures pour aller se faire soigner à Maurepas ou au Perray et que nous voulons dilapider les finances locales... Puis, sous la pression des 900 signatures de notre pétition, finit par céder (comme quoi la mobilisation populaire a souvent du bon...).

Quand nous proposons d'acquérir des locaux commerciaux, de les équiper puis de les louer à des professionnels (boulangerie, boucherie), là encore ce serait irréaliste : «on n'est pas perdus au fond de la cambrousse, ce sont des affaires privées!», s'exclame-t-il en conseil municipal. Et pourtant, Coignières est déjà propriétaire de locaux commerciaux entre le parking de la gare et la rue du Pont d'Aulneau et monsieur le maire se glorifie chaque année de cet investissement productif...

Plus que le soi-disant irréalisme de nos propositions, c'est plus sûrement le fait qu'elles viennent de son opposition qui gênent monsieur Pailleux... jusqu'au jour où la pression de l'opinion publique le fait changer d'avis et s'approprie sans vergogne les idées «farfelues» qui étaient les nôtres. On ne lui en veut presque pas, l'important dans notre action est bien de faire avancer l'intérêt général : comment faire autrement pour assurer aux Coigniériens âgés, à mobilité réduite, ou simplement sans voiture, la possibilité d'acheter des produits alimentaires à proximité de leur lieu de résidence ?

Coignières est peut-être atypique, dynamique et économique mais ce dynamisme semble manquer cruellement à la majorité qui l'administre ; comme lui fait défaut l'ambition pour développer le cadre de vie de ses administrés. ■ Thiéry Chabas.

OÙ EST LA POLICE MUNICIPALE ?



Depuis une date récente à laquelle la majorité municipale a décidé de confier la prévention et la sécurité de notre commune à des ASVP (Agents de Surveillance de la Voie Publique), nous n'avons donc plus de Police Municipale en tant que telle à Coignières, qu'on se le dise !

Oui, vous pouvez parfois voir deux jeunes et sympathiques ASVP patrouiller dans la ville, distribuer des plis dans les boîtes aux lettres, assister aux diverses manifestations commémoratives ou festives, encadrer tel ou tel événement, etc. Mais ce ne sont pas des policiers municipaux ni des policiers «auxiliaires». Leur

recrutement est effectué par la Commune, sans concours. Par conséquent, leurs compétences sont notamment limitées à la surveillance des infractions relatives à l'arrêt et au stationnement des véhicules, à la prévention aux abords des équipements des lieux publics, des écoles ou encore au renseignement des usagers sur les voies publiques. De même, les ASVP ne sont pas habilités à patrouiller en voiture sérigraphiée «police municipale».

Nous n'ignorons pas que la baisse d'effectifs de la police nationale a été conséquente ces dernières années : depuis cinq ans plus de 10 000 postes de fonctionnaires de police ont été supprimés. Le commissariat d'Élancourt, dont nous dépendons pour la police nationale, est aujourd'hui en sous-effectifs. Ce qui, nous semble-t-il, devrait constituer une raison de plus pour être particulièrement attentifs au recrutement de policiers municipaux.

La Loi implique que le maire d'une commune a en charge la sécurité de ses concitoyens. Les agents de police municipale, eux, sont recrutés sur concours et ont les compétences et les fonctions d'agents de police judiciaires adjoints.

Toujours selon la Loi (article L 22125 du Code général des collectivités territoriales), ils sont chargés des missions suivantes : assurer le bon ordre, la sécurité, la sûreté, la salubrité, la tranquillité publique et le respect de la bonne application des arrêtés municipaux ; établir le relevé des infractions routières, des infractions au code de la voirie routière (L 116-2) et de celles au code de l'urbanisme. Aussi est-il difficile de comprendre la politique qui consiste à arrêter le recrutement de policiers municipaux au profit d'ASVP.

À moins qu'il ne s'agisse de faire des économies budgétaires en comprimant la masse des salaires? Une autre explication nous a été donnée par notre maire en conseil municipal : les policiers municipaux ont tendance à vouloir faire respecter leurs droits et donc à être plus revendicatifs que les jeunes ASVP corvéables à merci! La crédibilité d'une politique de sécurité communale fondée sur un tel argument nous semble relativement inconséquente...

Il nous semble important, voire urgent qu'une vraie réflexion s'engage afin de répondre au mieux aux besoins de sécurité de notre population. Car comment comprendre que cet aspect de la vie communale repose uniquement sur deux jeunes qui ne peuvent, malgré toute leur gentillesse, leur bonne volonté et une réelle efficacité dans l'assistance aux blessés, pallier tous les problèmes qui se posent à la population? La sécurité est l'affaire de tous, mais faut-il encore savoir et vouloir se doter des moyens adéquats pour l'assurer.

Comme nous l'avons dit dans l'une de nos précédentes publications, notre commune n'est pas Chicago: heureusement! Il n'en demeure pas moins que nous sommes souvent victimes de haies et de voitures brûlées, de vandalisme et de cambriolages.

On se prend alors à envisager le retour d'une Police Municipale proche des citoyens, efficace pour notre sécurité, celle de nos enfants et de nos domiciles.

Force est de constater qu'elle fait cruellement défaut à Coignières depuis trop longtemps. 🗉 **Patricia Montout-Bellonie.**

L'EAU FROIDE COULE À FLOT AUX ACACIAS!

En mars 2012, les résidents des bâtiments 1, 3 et 5 rue des marchands n'avaient plus d'eau chaude. Ismaïla Wane (conseiller général) et Didier Fischer (conseiller régional) ont écrit à France Habitation pour obtenir des explications. Sur le courrier de réponse, nous avons pu lire: «Des travaux importants sont de nouveau à prévoir. Nous étudions la faisabilité technique et financière...» *Coignières Pour tous* continue de suivre ce sujet afin que les travaux soient réalisés le plus vite possible pour résoudre cette nuisance.

COIGNIÈRES POUR TOUS VOUS REMERCIE!

Coignières Pour Tous remercie chaleureusement toutes les personnes qui se sont manifestées auprès de ses membres pour exprimer leurs soutiens et leurs encouragements relatifs aux actions et aux réflexions de notre groupe. Nous tenons également à souligner notre gratitude à l'égard des personnes qui ont rejoint l'association, notamment depuis la fin de l'année 2011, et se sont ainsi engagées à participer activement à la vie et au développement de notre mouvement. Merci à vous !



● JE SOUTIENS COIGNIÈRES POUR TOUS ●

J'apporte mon soutien financier à l'association **Coignières Pour Tous**.

Nom : Prénom : Téléphone :

Adresse :

Montant de ma participation : €

J'établis un chèque à l'ordre de **Coignières Pour Tous** et je le fais parvenir à l'adresse de l'association :

Coignières Pour Tous - 32, allée des Bourreliers - 78310 Coignières

J'accepte que mon nom apparaisse sur la liste établie par le comité de soutien : Oui Non

**Vous souhaitez réagir à nos articles ? Communiquer avec nous, nous rejoindre ?
Vous pouvez nous retrouver sur notre blog:**

www.coignierespourtous.net

